



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 6 juillet à 19h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Gilles Perron, conseiller au poste n°5

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à

**Rés. no
2020-099**



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-100**

**Rés. no
2020-101**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

2.2 Validation de la séance à huis clos, par voie de visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et les décrets suivants qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT que les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont depuis été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en visioconférence et que les membres du conseil, les officiers municipaux et les citoyens soient autorisés à y assister et à y prendre part, délibérer et voter par voie de visioconférence.

CONSIDÉRANT que la séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. Que la présente séance est tenue en visioconférence et les membres du conseil, les officiers municipaux ainsi que les citoyens peuvent y participer par voie de visioconférence
- ii. Qu'un enregistrement audiovisuel de la séance sera publié sur la page Facebook de la municipalité ainsi que sur son site internet.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 6^e séance ordinaire de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'année 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 19 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 6^e séance ordinaire de l'année 2020, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

5.1 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

5.2 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

5.3 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en

**Rés. no
2020-102**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

date du 29 juin 2020, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 6 juin 2020 et le 26 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 81 chèques présentés pour un montant de 154 504.86 \$.

5.4 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Michel Lajoie concernant les activités du service des travaux publics.

5.5 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

Le directeur général dépose le rapport mensuel de Mme Diane Synnett, concernant les activités du service de l'urbanisme.

6. AFFAIRES REPORTÉES

6.1 Fermeture du bureau municipal pour vacances

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De décréter la fermeture du bureau municipal pour la période du 9 au 15 août 2020.

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Demande de modification d'horaire - Département de l'administration

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une demande des employés du département de l'administration afin d'autoriser un horaire modifié pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT que l'horaire proposé est du lundi au jeudi, de 8h à 16h30 avec une pause de 60 minutes pour le dîner

Rés. no
2020-103

Rés. no
2020-104



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

et le vendredi de 8h à 13h;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'horaire d'été proposé;
- ii. Que l'horaire modifié prenne effet le dimanche 5 juillet 2020 pour se terminer le samedi 5 septembre 2020.

**Rés. no
2020-105**

8.2 Adhésion à LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT que la cotisation pour le renouvellement de notre adhésion annuelle 2020 est fixée à 200\$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De renouveler l'adhésion annuelle auprès de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MANICOUAGAN.

**Rés. no
2020-106**

8.3 Modification à la signalisation des rues Allen et des Sports - Projet pilot

CONSIDÉRANT la requête n° 2020-045 reçue par la direction de la municipalité, concernant des problèmes liés à la vitesse des véhicules et à la circulation rapide des VTT dans les rues Allen et des Sports;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De modifier la signalisation des rues Allen et des Sports telle qu'apparaissant au plan de signalisation déposé par la direction de la municipalité.
- ii. Que la présente modification constitue un projet pilote, suite auquel la municipalité fera des analyses et établira des règles afin d'encadrer l'utilisation subséquente des silhouettes dans la signalisation routière, le cas échéant.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-107**

**Rés. no
2020-108**

**Rés. no
2020-109**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

8.4 Décision concernant le déroulement des séances publiques suite à l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la participation d'un maximum de 12 personnes aux séances publiques du conseil municipal.
- ii. De maintenir la possibilité, pour les élus, les fonctionnaires et la population, de participer aux séances du conseil par visioconférence.
- iii. De maintenir la diffusion d'un enregistrement audiovisuel de la séance du conseil sur le site internet de la municipalité.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Mandat de services professionnels en architecture - Réfection de la toiture du Centre Communautaire Jeunesse

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Éric Lirette, architecte dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Éric Lirette, architecte pour un budget total n'excédant pas 30650\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense par affectation à l'excédent de fonctionnement non affecté.

9.2 Approbation des taux horaires pour les employés du camp de jour

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction de la municipalité concernant les taux horaires pour les



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

employés du camp de jour 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'approuver les taux horaires proposés par la direction, et présentés dans le tableau suivant:

Postes	Taux horaire
Animatrice	13.10 \$
Coordonnatrice	15.10 \$

**Rés. no
2020-110**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.


**Rés. no
2020-111**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 19h20.


Yoland Émond,
maire.


Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation